

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 19  
présents : 14  
votants : 17

L'an deux mil vingt trois  
le dix-sept juillet à dix-neuf heures trente,  
le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN VAUGRIS  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Mme Edith RUCHON, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juillet 2023

PRESENTS : Mme RUCHON Edith, Maire. Mme CAMUS Katy, M. LEICHER Jean-Luc, Mme GATET Fanny, M. MARTICORENA Jean-Claude, Adjoints. M. AUTISSIER Bertrand, Mme MOSNIER Dominique, Mme TONOLI Eliane, M. PACITTI Jacques, M. BOITON Roger, M. LAROSE Didier, Mme BIEUVELET Laetitia, Mme CHAVASSE Danielle, M. RIGOUDY Daniel.

ABSENTS EXCUSES : M. ORENGIA Alain (pouvoir à Mme RUCHON), Mme BURGAUD Véronika (pouvoir à Mme TONOLI), M. LEFAIVRE Pierre-Gilles (pouvoir à M. BOITON).

ABSENTS : M. GROS Gérémy, M. PEYRE Bernard.

Secrétaire : Mme GATET Fanny.

### DELIBERATION N° 2023 – 43

#### OBJET : CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Mme la Maire fait part que le groupe scolaire « Paul Vincensini » compte 174 élèves répartis dans 7 classes pour la rentrée scolaire 2023/2024. Le service périscolaire du matin et du soir, ainsi que le restaurant scolaire enregistrent des fréquentations en hausse.

Considérant que pour pallier les nécessités de service, il y a lieu de prévoir le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à la rentrée scolaire 2023/2024 pour intervenir au périscolaire, au restaurant scolaire et à l'entretien des locaux ;

Sur le rapport de Madame la Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

#### DECIDE

- la création à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 de quatre emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C. Un emploi sera à temps complet et trois emplois seront à temps non complet annualisés à 17 h 53, 23 h 39 et 22 h 26).
- Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024 inclus. Ils devront justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine scolaire.
- La rémunération des agents sera calculée par référence au maximum sur l'indice brut 370 du grade de recrutement.

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

Bienvenue  
Levraut

ID : 038-213803364-20230717-2023\_17\_07\_43-DE

- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,

En mairie, le 18 juillet 2023.

Mme la Maire,  
Edith RUCHON



Acte rendu exécutoire le 21./07/2023  
- après télétransmission électronique le 21./07/2023  
- et mise en ligne sur le site de la Commune le 21./07/2023